

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1999-2000

---

6 DECEMBRE 1999

---

PROPOSITION DE DECRET

MODIFIANT LE DECRET II DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
DU 19 JUILLET 1993 ATTRIBUANT L'EXERCICE DE CERTAINES COMPETENCES  
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE A LA REGION WALLONNE  
ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE (1)

---

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION  
DES FINANCES, DU BUDGET, DES AFFAIRES GENERALES,  
DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE,  
DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE

---

---

(1) Voir Doc. n° 33 (1999-2000) n° 1.

**Amendement n° 1**

Dans la proposition de décret modifiant le décret II du Conseil de la Communauté française du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, il est inséré un article 1<sup>er</sup> nouveau libellé comme suit :

« *Article 1<sup>er</sup>.* — Le présent décret est adopté en application de l'article 138 de la Constitution. »

*Justification*

Il s'agit d'une correction technique.

J.-P. WAHL.  
C. DUPONT.  
M. CHERON.  
D. GRIMBERGHS.